



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

COG 2021-2025 entre la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole et l'État

Question écrite n° 35658

Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le sujet de la négociation de la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 entre la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole et l'État. Les crises sociales et sanitaires des deux dernières ont démontré l'importance de services de proximité sur l'ensemble des territoires ruraux. La MSA est l'un des derniers services publics à la maintenir au plus près des populations concernées. Elle compte aujourd'hui 1 475 points d'accès et souhaite consolider et développer cette proximité en contribuant à couvrir 100 % des territoires ruraux par une offre d'accès à la protection sociale et aux services publics. Ainsi sur le territoire landais, la MSA sud-Aquitaine est présente par ses agences de Saint-Pierre-du-Mont, Aire-sur-l'Adour, Dax et Labouheyre pour assurer un accueil administratif, social et médical apprécié des populations. Ces lieux de proximité sont d'un secours précieux pour les exploitants et salariés agricoles encore nombreux dans le département où les distances de déplacement sont importantes. Des actions ont également été menées sur la circonscription de M. le député, en particulier à destination des parents en cours de séparation par le service d'action sanitaire et sociale de la MSA en coordination avec des juristes et des médiateurs familiaux. Enfin, les équipes et délégués de la MSA sont mobilisées pour venir en soutien de la filière avicole landaise, de nouveau durement touchée par une épidémie d'influenza aviaire. Cette ambition nécessite un soutien renforcé de l'État pour permettre aux équipes de la MSA de maintenir leurs capacités d'action aussi publiques dans le monde rural. Il souhaite à cet égard connaître les orientations du Gouvernement pour la future COG 2021-2025 et savoir si cet impératif territorial était bien pris en compte.

Texte de la réponse

La future convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025 qui sera signée entre la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et l'État s'attachera en tout premier lieu à ce que la qualité du service rendu à l'assuré social réponde au meilleur standard. Cette qualité de service passe avant tout par un service de proximité. À cet égard, le Gouvernement est convaincu des forces du modèle de la MSA. Sa présence dans les territoires ruraux et agricoles avec un réseau de 14 000 élus cantonaux bénévoles, qui jouent un rôle d'intermédiaires entre les assurés et l'institution, et plus de 500 dispositifs d'accueil implantés sur des secteurs géographiques excentrés et dans les zones les plus lointaines est le premier atout de la MSA pour accompagner au plus près les assurés du régime agricole. À cet égard, le Gouvernement tient à saluer le rôle joué par la MSA durant cette période de crise sanitaire et sociale par une présence de tous les instants sur l'ensemble du territoire et dans les lieux les plus éloignés : l'engagement permanent des délégués cantonaux et des salariés permet à l'institution d'être à l'écoute des assurés dans le cadre d'actions de prévention et de répondre à leurs préoccupations dans un contexte de fortes demandes en matière de protection sociale (maladie, report de cotisations, garde d'enfants notamment). La capacité de la MSA à agir dans les territoires ruraux a en outre été pleinement reconnue par les pouvoirs publics, puisqu'en novembre 2019 a été confiée à la MSA la mise en place en 2020 de 20 maisons France services (MFS) et 35 à terme. À l'automne 2020, 19 MFS portées par la MSA ont été labellisées. Le rôle de guichet unique de la MSA constitue un autre atout majeur que le

Gouvernement entend conforter. Les assurés du régime agricole sont en effet accompagnés tout au long de leur vie, de manière globale, par la caisse à laquelle ils sont affiliés pour tout ce qui a trait à leur protection sociale. Une prise en charge adaptée aux assurés et à leur famille, particulièrement importante en cas de difficultés dans le monde agricole, est ainsi possible. Par ailleurs, le Gouvernement est particulièrement attentif à l'évolution de la situation des éleveurs de la filière avicole, lourdement impactés par l'actuelle épidémie d'influenza aviaire. Au-delà des dispositifs de soutien économique qui vont être déployés, il est envisagé de réserver une attention particulière à ces derniers lors de la première répartition des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale destinés au financement de prises en charge de cotisations des agriculteurs en difficulté. De plus, ces exploitants peuvent demander à leur MSA de reporter tout ou partie de leurs cotisations sociales. C'est pourquoi le Gouvernement s'attachera à consolider, par le biais de la future COG, le modèle spécifique de la MSA en tant qu'organisme de protection sociale du régime agricole, tout en l'encourageant, au travers des différentes actions de pilotage et de suivi, à garantir une qualité de service homogène et tout aussi performante –sinon plus– que celle observée au sein du régime général.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35658

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 426

Réponse publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2312